

AMENDES PREVUES POUR LA SAISON 2022-2023

Amendes administratives

Envoi tardif de documents administratifs (Inscriptions interclubs, Modifications Annuaire Provincial, Composition de Comité, Abonnements au BO, ...)

Par document	15,00 €
Non réception du paiement d'une facture à la date limite indiquée sur celle-ci	
Avec un minimum de 25,00 €	+ 10 %
Absence à l'ASSEMBLEE PROVINCIALE d'un club non représenté	100,00 €
Match non joué lors d'une rencontre interclubs	5,00 €
Feuille de match incomplète, erronée ou non-encodée (y compris bye, FF, FFG).....	3,00 €
Idem fin de saison (en supplément)	50,00 €
Non envoi d'une feuille de match.....	5,00 €
Idem fin de saison (en supplément)	50,00 €
Résultats non encodés le dimanche matin (par club) 1ère infraction	10,00 €
Idem infraction(s) suivante(s).....	Doublé à chaque infraction
Joueur ne pouvant présenter une pièce d'identité	3,00 €
Absence de marquoir(s) (par rencontre interclubs)	5,00 €
Courrier insuffisamment affranchi	3,00 €

Amendes sportives

Divisions 6&7, Division 2 dames, Jeunes et Vétérans : réduites de 50%